

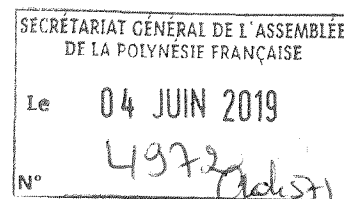


ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Eliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie
française

Membre de la commission de la santé, de la
solidarité, du travail et de l'emploi



N°107/2019/GTH/CAB/ET/et
Papeetē, le 04 juin 2019

à

M. Gaston TONG SANG

Président de l'assemblée de Polynésie française

Objet : Question orale au gouvernement.

P.J. : 1 question orale.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement intérieur de l'assemblée, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe copie d'une question orale adressée au gouvernement.

Je vous saurai gré de bien vouloir en faire notification au Président du gouvernement de Polynésie française.

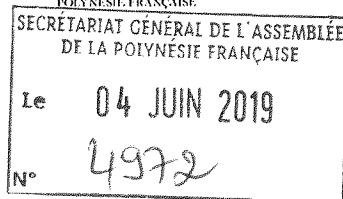
Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.



M^{me} Eliane TEVAHITUA

QUESTION ORALE

Au gouvernement de Polynésie française



A

M. Edouard FRITCH

Président du Gouvernement de la Polynésie française

Objet : Rejet automatique des demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français pour tout fait postérieur à 1974 suite aux modifications apportées à la loi MORIN en décembre 2018 par l'amendement introduit par la Sénatrice Lana TETUANUI

Annexe 1 : Extrait de l'intervention du président Edouard FRITCH, page 25 du compte-rendu intégral de la séance budgétaire du jeudi 15 novembre 2018

Monsieur le président de la Polynésie française,

À la faveur de la séance budgétaire du 15 novembre 2018¹, vous aviez fait contrition en confessant publiquement devant l'ensemble des Polynésiens, ce que le TAVINI HUIRAATIRA savait déjà sur la nocivité des 193 essais nucléaires français.

Monsieur le président de la Polynésie française, M. Édouard FRITCH vous êtes un menteur et un menteur de la pire espèce. Je n'ai qu'à citer vos propos pour m'en convaincre : « **Je ne m'étonne pas, disiez-vous, que l'on me traite moi de menteur, alors que pendant 30 ans nous avons menti à cette population que les essais étaient propres** ». Vous avez confessé, dans cet acte d'ultime contrition télévisuel, avoir « **fait partie de cette bande** » qui porte la responsabilité d'« **avoir vendu** » notre Pays.

Je dois vous dire, Monsieur le président, que je conserve encore intact le souvenir impérissable de cet acte de contrition. J'ai retrouvé dans vos aveux publics une ancienne pratique médiévale qui consistait pour chaque moine réuni devant la communauté rassemblée, à avouer ses fautes en se frappant la poitrine : c'est de cet acte de contrition que provient l'expression faire son *mea culpa* ou battre sa coulpe. Je n'avais plus sous mes yeux, le président de la Polynésie française mais par la grâce du repentir le moine Édouard FRITCH qui confessait avoir succombé pendant 30 ans aux parfums capiteux du mensonge et de la duplicité, ces deux pêchés qui conduisent au pêché capital de la luxure. Durant 30 ans, votre bande et vous-même avez été biberonnés à la douceuse potion du mensonge et de la duplicité. Je comprends qu'il soit difficile si ce n'est impossible de se défaire de ces mauvaises habitudes.

Monsieur le président, suite à vos aveux publics, les victimes polynésiennes des essais nucléaires ont cru trouver en vous un interlocuteur privilégié qui facilitera leurs démarches d'indemnisation auprès du CIVEN². Et ce d'autant que depuis février 2017 la loi MORIN a été expurgée de la notion retorse de « risque négligeable », laquelle faisait que seules 54 demandes d'indemnisation sur 1060 depuis 2010, ont définitivement abouti³.

La suppression de ce « risque négligeable » avait ouvert la voie à « une automaticité des réparations financières » pour toute victime des essais nucléaires français, ou ses ayants-droit, dès lors qu'elle était porteuse d'un cancer considéré comme radioactif après avoir vécu en Polynésie entre le 2 juillet 1966 et le 31 décembre 1998. Elle avait ainsi permis à l'Association 193 de constituer les dossiers

¹ Dans le cadre de l'examen d'une demande d'avis sur un projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française (Rapport APF N°147-2018)

² Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

³ Soit par le fait du CIVEN (19 dossiers) soit au terme d'une procédure contentieuse devant les Tribunaux administratifs (35 dossiers)

d'indemnisation des victimes et d'adresser 104 dossiers au CIVEN au cours de l'année 2018 dont 82 ont été déclarés complets. Surtout, elle laissait entrevoir une lueur d'espoir aux quelques 9507 malades polynésiens atteints de cancers potentiellement radio-induits recensés par la CPS⁴ de prétendre à une indemnisation de l'État.

Monsieur le président, suite à vos aveux publics, on ne peut douter de l'émoi, et des réactions vives que vos propos ont provoquées auprès de l'État, ici et à Paris. **Est-ce à ces réactions vives que nous devons le 30 novembre 2018 le dépôt subreptice à l'insu des Polynésiens d'un amendement⁵ au projet de loi de finances pour 2019 par la présidente de la Commission EROM⁶ en la personne de la Sénatrice Lana TETUANUI afin de modifier fondamentalement la loi MORIN⁷ ?**

Destiné soit- disant à « améliorer le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires », cet amendement scélérat adopté le 28 décembre 2018 empêche désormais l'indemnisation des victimes dès lors que le CIVEN a établi que la dose annuelle de rayonnements ionisants reçue est inférieure à un milliSievert (mSv). Le CIVEN se fonde exclusivement sur le tableau dosimétrique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), un EPIC placé sous la tutelle du ministre de la Défense, qui, comme par hasard, ne trouve en Polynésie que des niveaux de radioactivité en deçà de 1 mSv après 1974. **Monsieur le président, croyez-vous sincèrement, qu'un Pays comme le nôtre qui a reçu l'équivalent de 800 fois la bombe d'Hiroshima, puisse présenter des niveaux dosimétriques similaires à ceux d'un pays préservé de toute expérimentation nucléaire tel que la France ?**

Les effets de ces nouvelles dispositions portées à la loi MORIN sont d'ores et déjà visibles depuis le 21 mai dernier avec le rejet par le Tribunal administratif de Papeete de 10 dossiers sur 12 alors qu'à l'audience du 22 février, « le rapporteur public avait conclu en faveur de l'indemnisation par l'Etat de ces personnes ». Mais, le 22 février 2019, ce dernier méconnaissait le fait que : *« Le 28 décembre 2018, la loi Morin avait été modifiée, osons le dire en catimini, au sein d'un article de la loi de finances, l'article 232, qui introduisait un seuil d'exposition aux rayonnements ionisants, en remplacement de la notion de « risque négligeable » »*⁸. Et ce n'est pas le rajout précipité de deux cancers supplémentaires⁹ le 27 mai dernier qui changera la donne.

Contrairement à ce qu'affirme votre organe de presse¹⁰, le nombre de dossiers d'indemnisation retenus par le CIVEN n'a pas été démultiplié par rapport au passé depuis l'adoption de cet amendement le 28 décembre 2018. C'est justement avant cet amendement que 82 dossiers, sur les 104 dossiers transmis par l'Association 193 au cours de l'année 2018, ont été déclarés complets par le CIVEN. Et enfin, je ne peux me résoudre à croire que l'auteur de cet amendement ait pris seule l'initiative et la lourde responsabilité de le déposer sans vous en référer au préalable et recueillir votre assentiment. Par conséquent, Monsieur le président : **Après votre confession publique du 15 novembre 2018 où vous reconnaissiez avoir menti sciemment aux Polynésiens pendant 30 ans, ne venez-vous pas de commettre un second mensonge vis-à-vis de notre peuple par omission, en cautionnant cet amendement qui exonérera l'État de toute indemnisation future à l'égard des victimes, de leurs ayants-droit et de leurs descendances alors que les effets délétères transgénérationnels des rayonnements ionisants sont scientifiquement établis de longue date ?**

Mes chers collègues, je terminerai mon propos en soumettant à votre réflexion les paroles du Christ dans l'Evangile de Jean. Christ disait à ceux des Juifs qui croyaient en lui : « Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres ».

⁴ Selon le dernier contage effectué par la CPS entre le 01/01/1994 et le 14/12/2017

⁵ https://www.senat.fr/enseance/2018-2019/146/Amdt_II-507.html

⁶ Commission établie en application de l'article 113 de la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer

⁷ Loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

⁸ https://www.tahiti-infos.com/Loi-Morin-l-amendement-Tetuanui-plombe-les-indemnisations_a181559.html

⁹ Décret d'application de la loi Morin publié au JORF le 27 mai 2019 ajoutant à la liste des maladies radio-induites, le cancer de la vésicule biliaire et le cancer des voies biliaires

¹⁰ [Tapura Huiraatira Officiel](#)

Monsieur le président de la Polynésie française vous avez peur de la vérité et vous avez plus encore peur de la liberté, la vôtre et celle du peuple Maohi. Vous avez choisi la proie pour l'ombre, vous avez préféré les ténèbres du mensonge à la lumière éclatante de la vérité, la servitude volontaire à la liberté. Je suis triste pour vous.



M^{me} Eliane TEVAHITUA

ANNEXE 1

Compte-rendu intégral de la 5^{ème} séance de la session budgétaire, du jeudi 15 novembre 2018

Examen du rapport no 147-2018 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française

Extrait de l'intervention du président Edouard FRITCH, page 25

« ... je ne m'étonne pas que l'on me traite, moi, de menteur alors que pendant 30 ans nous avons menti à cette population que les essais étaient propres. Nous avons menti ! J'ai fait partie de cette bande. Pour quelles raisons nous avons menti alors que notre propre leader a vu une bombe péter ? Lorsque l'on voit une bombe atomique péter, je pense que l'on se rend compte que cela ne peut pas ne pas faire de mal. Pendant 30 ans, nous avons dit que la vérité c'est que c'était propre. C'est la raison pour laquelle je m'investis énormément aujourd'hui dans cette affaire de reconnaissance parce que je dois beaucoup à mon peuple. Je dois à ma population. Le centre de mémoire trouvera le jour, on ouvrira ses portes, le plus rapidement possible. Hier soir, l'amendement est passé à l'Assemblée nationale pour que le terrain du COMAR soit affecté au Pays, soit donné au Pays. Nous irons jusqu'au bout ! Je vais tout faire pour que les Polynésiens puissent être au plus proche de ces personnes qui sont aujourd'hui capables de défendre leur cas auprès du CIVEN. On ne peut plus effectivement attendre que l'État fasse ce travail à notre place. Je considère que ses victimes sont aussi des victimes pour nous. C'est ce qui a changé, je crois. Mais ce n'est pas à cause de cela qu'aujourd'hui je suis en train de vendre mon Pays. Avant, peut-être j'ai vendu mon pays ! Avant, peut-être, pendant de longues années ; mais pas aujourd'hui. Croyez-moi ! Croyez-moi, je me sens obligé de réparer ce qui a été fait dans ce pays même si c'est l'État français qui l'a fait. Mais j'ai besoin de l'État français pour réparer ce qui a été fait dans ce pays. »